

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE SAÔNE

25660

Séance du 13 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	8

Date de la convocation
06/04/2022

Date d'affichage
20/04/2022

Objet de la délibération
Budget primitif CCAS 2022

L'an deux mille vingt-deux le treize avril à dix-neuf heures, le Centre communal d'action sociale de la Commune de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy Devaux sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, président.

Présents :

Nathalie CASTILLON, Marlène GABLE, Karine GOMES, Charles-Emmanuel PELLETIER, Bernard PREUX, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN.

Excusé : Lylian CALVAT donnant pouvoir à Marlène GABLE.

Absent : Jean-Pierre BONJOUR, Sophie ETTASSI.

Karine GOMES a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du passage des budgets M14 en nomenclature M57, à compter du 1er janvier 2022,

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du 24 janvier 2022,

Considérant que le Conseil d'administration se prononce sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion du Conseil d'administration du 24 janvier 2022,

Le budget primitif ayant été présenté séparément,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, sur le rapport de Monsieur le Président,

par 8 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

- APPROUVE et VOTE par chapitre le budget primitif CCAS 2022,

- ADOPTE les deux sections comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
618	Divers	155,00 €
623	Publicite relation publique publications	2 000,00 €
624	Transp.collectifs	0,00 €
625	Voyages et déplacements	0,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	571,87 €
6288	Autres services extérieurs	16 809,22 €
011	charges à caractère général	19 536,09 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00 €
012	Charges de personnel	0,00 €
65133	AIDES URGENCE secours d'urgence	2 000,00 €
65134	Aides	2 000,00 €
65138	Actions 2022	4 000,00 €
65	Charges diverses de gestion courante	8 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		27 536,09 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
002	Excédent antérieur reporté Fonc	9 836,09 €
	Total	9 836,09 €
706	Prestations de service	0,00 €
	Total	0,00 €
7474	Subventions communes	12 500,00 €
	Total	12 500,00 €
7561	Dons Politique de ville CCAS	4000,00
7562	Dons actions UKRAINE	1 200,00 €
	Total	5 200,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27 536,09 €
Solde budget		0,00 €

- AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement sur le budget sous nomenclature M57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.



Fait à Saône, le 14 /04/2022
Monsieur le Président,
Benoit VUILLEMIN

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à : Préfecture / DGFIP / Trésorerie